

**ARRETE**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A UN AGENT MUNICIPAL TITULAIRE**

**Le Maire de la commune de VALLEIRY,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19 et R 2122-8,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de donner délégation de signature à Madame Ana Maria CARLIN CALVO à signer les actes ci-après mentionnés,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur le Maire de Valleiry donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Ana Maria CARLIN CALVO, fonctionnaire titulaire, en matière d'administration générale, pour :

- la légalisation de signatures,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents,
- l'établissement d'attestations et de certificats divers relatifs à la situation des administrés,
- les attestations de recensement au titre du service national.

à compter du 30 mars 2026.

**ARTICLE 2** La signature des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la mention « Pour le maire par délégation de signature » et le nom de l'agent.

**ARTICLE 3** Ces délégations sont valables jusqu'à la fin du mandat. Elles peuvent être modifiées suivant les mouvements du personnel.

**ARTICLE 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent et dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à VALLEIRY, le 30 mars 2026

Notifié et reçu 1 exemplaire

le : 30/03/2026.  
l'agent

**Le Maire,**  
**Alban MAGNIN**

